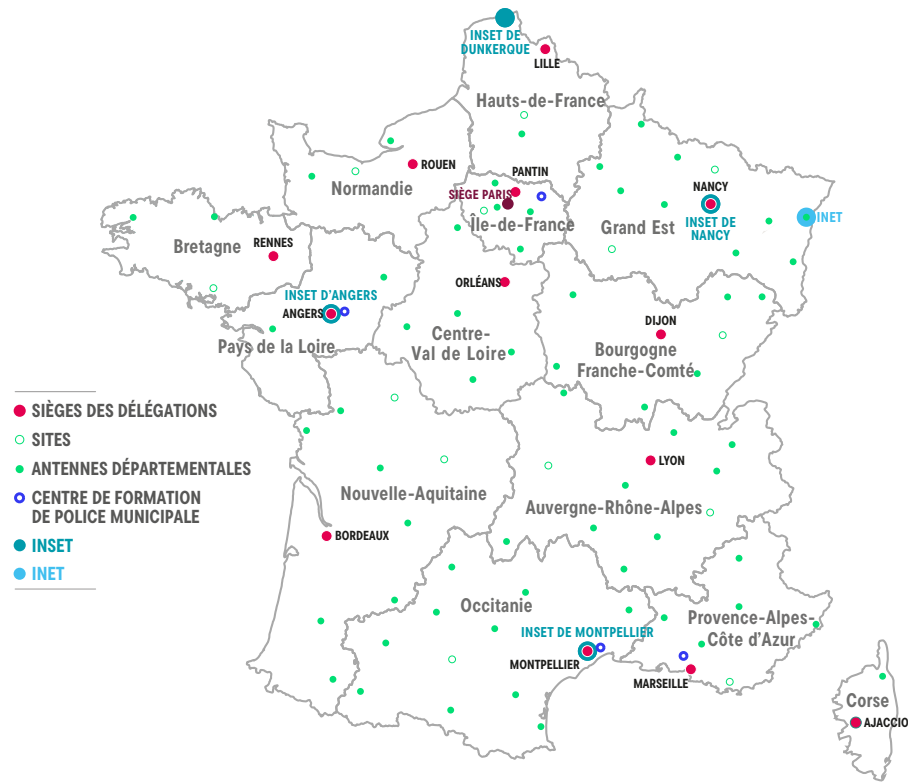


Retrouvez tous vos contacts en délégation sur cnfpt.fr



IMPRIM'VERT
© 25/09/2016 - studio graphique - impression cnfpt



Formation pour les *sapeurs pompiers* professionnels

PRV1 : agent de *prévention*

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00 - www.cnfpt.fr

@CNFPT @CentreNationalDeLaFonctionPubliqueTerritoriale @lecnfpt

Le contexte

La prévention des risques d'incendie et de panique est une mission quasi exclusive des services d'incendie et de secours.

L'article L1424-2 du CGCT précise que : « les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence ». La réalisation de cette mission repose sur une organisation législative et réglementaire très cadrée, avec, comme principales références : le code de la construction et de l'habitation, le règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique des Etablissements Recevant du Public (ERP), le règlement de sécurité incendie des bâtiments d'habitation, le règlement de sécurité contre l'incendie dans les Immeubles de Grande et Moyenne Hauteur. À l'appui de ces textes structurants, l'action du préventionniste se réalise à partir d'une analyse de risques.

La formation PRV1 s'appuie strictement sur le Guide National de Référence (GNR) du Ministère de l'intérieur, dans sa version consolidée du 17 janvier 2012.

Découvrez l'offre de formation - code stage : SXRV1

La formation PRV1 s'articule autour de deux blocs indissociables permettant d'acquérir des compétences dans la maîtrise des réglementations et l'étude de dossiers.

Prérequis : Sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels, du grade minimum de sergent, et titulaire de la formation de chef d'agrès tout engin.

Durée : 70 heures de formation en présentiel et en collectif, dont 4 heures d'évaluation.

Analyser le risque au regard de la réglementation applicable

26h	Règlementation
Connaître la réglementation, déterminer les textes applicables au projet étudié en se positionnant au sein de la filière prévention.	

26h	Connaissance des bâtiments
À partir d'une visite ou d'un plan, déterminer les caractéristiques d'un établissement et être en mesure d'en rédiger une description adaptée à une étude de prévention.	

Prescrire des mesures visant à garantir la sécurité des occupants

10,5h	Etude de dossiers
Maîtriser la méthode d'étude d'un dossier, rédiger des prescriptions et les organiser dans le cadre d'un rapport d'étude de dossier.	

L'évaluation certificative

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation certificative portant à la fois sur des contrôles de connaissances, et sur les capacités à étudier un dossier, un plan ou un établissement, dans le cadre d'une visite de site, dans l'objectif d'établir des prescriptions.

L'évaluation suit 3 étapes :

- un QCM de 40 questions ou QROC (questionnaires à réponses ouvertes et courtes) de 20 questions,
- une étude de plans et rédaction d'une description,
- une étude d'un dossier et rédaction d'un rapport type.

Les points forts de l'offre

L'approche pédagogique

Elle privilégie des mises en situations professionnelles, des visites d'établissements et des ateliers portant sur les savoirs associés.

Les moyens techniques

- Une salle modulable pour travailler en individuel, en binômes et en sous-groupes,
- Des tables permettant le déploiement de plans au format A0,
- Des visites d'ERP de 5ème catégorie et d'habitations,
- Mise en œuvre d'un système de sécurité incendie (SSI) dans un ERP de 1ère catégorie,
- Une documentation relative aux ERP et habitations,
- Un simulateur de SSI